



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 150-03-2023



Prenez avis que le 30 août 2023, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du Comité de démolition de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 18 h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de démolition suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

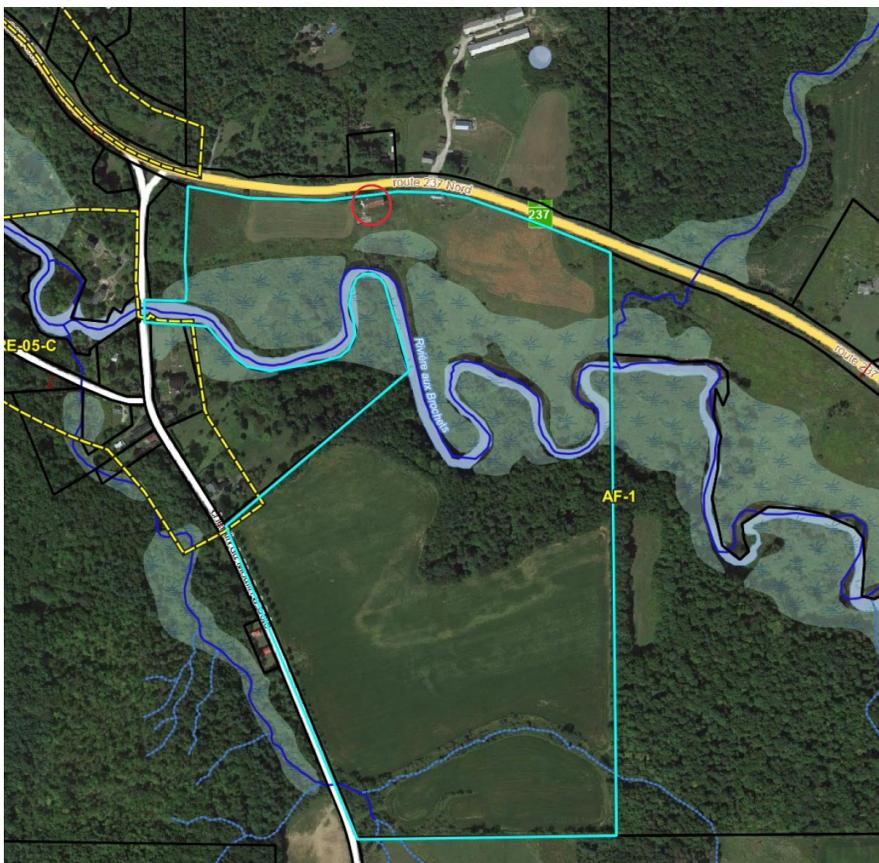
Le Comité de démolition est saisi d'une demande de démolition visant la grange située au 68, route 237 Nord. Conformément à la loi, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la direction générale de la Municipalité de Frelighsburg. Le Comité de démolition analysera les documents reçus lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 68, route 237 Nord

Lot no. 5 897 643

Matricule : 5592-16-1681-0



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier